



# Formation et accompagnement des volontaires en service civique dans le département de l'Aisne



# Formation civique et citoyenne – volet théorique

## Formation civique et citoyenne – volet pratique (PSC<sub>1</sub>)

### Formation à destination des tuteurs et responsables des structures d'accueil

# Calendrier des formations et modalités d'inscriptions

## 1<sup>er</sup> semestre 2018

### Contacts :

#### Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne

Marinette FOULON – Tél : 03 60 81 50 31 – courriel : [marinette.foulon@aisne.gouv.fr](mailto:marinette.foulon@aisne.gouv.fr)

Amandine GEORGELIN – Tél : 03 60 81 50 30 – courriel : [amandine.georgelin@aisne.gouv.fr](mailto:amandine.georgelin@aisne.gouv.fr)

Isabelle DUVAL – Tél : 03 60 81 50 32 – courriel : [isabelle.duval@aisne.gouv.fr](mailto:isabelle.duval@aisne.gouv.fr)



# La formation civique et citoyenne des volontaires en service civique

## Rappel !

Les organismes agréés au titre de l'engagement de service civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une formation civique et citoyenne.

**La Loi égalité et Citoyenneté du 26 janvier 2017 précise que les volontaires doivent bénéficier d'au moins la moitié de la formation civique et citoyenne dans les 3 premiers mois de mission.**

Cette formation civique et citoyenne comprend obligatoirement deux volets :

- Un volet « théorique » ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté
- Un volet « pratique » sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1)

### **Le volet théorique : (cf pages 4-5-6-7)**

L'organisme agréé a la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs pour l'organisation de ces modules. Il perçoit une aide de 100 € par jeune accueilli, versée directement par l'Agence de services et de paiement, après deux mois de réalisation effective de mission.

Cette formation intervient sur le temps de mission des jeunes.

### **Le volet pratique : (cf p 8)**

Toutes les structures accueillant des volontaires en engagement de service civique ont l'obligation d'inscrire leurs volontaires à une formation PSC1. (coût de la formation prise en charge par l'Agence du service civique)

Celle-ci intervient sur le temps de mission des jeunes.

Tous les volontaires ayant signé un contrat d'engagement de service civique doivent bénéficier de cette formation ; priorité sera donnée à ceux qui n'en sont pas déjà titulaires.

**Le respect de cette obligation sera vérifié et pris en compte à l'occasion de l'instruction de chaque nouvelle demande (avenant ou renouvellement d'agrément).**

**NB : Merci de veiller au suivi des candidatures déposées sur les plates-formes d'inscription (vérification de la présence effective des jeunes inscrits et le cas échéant, annulation des inscriptions lorsque ceux-ci ont quitté leur mission, ne sont plus disponibles, ont fait des inscriptions multiples pour une même formation ...)**

## La formation civique et citoyenne des volontaires en service civique dans l'Aisne

### - Volet théorique -

Cette formation est assurée par un collectif d'associations qui ont souhaité s'associer à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne pour mettre en œuvre un calendrier de modules à destination des volontaires.

**Durée de la formation** : deux jours consécutifs (il est impératif d'être présent aux deux jours)

**Coût de participation** : 85 € par personne avec prise en charge des deux déjeuners – paiement à effectuer auprès de l'organisme de formation

**Frais de transport des participants** : à prendre en charge, dans la mesure du possible, par la structure d'accueil

**Effectif maximum** : 18 participants environ (déterminé par chaque organisme de formation)

**Effectif minimum** : 8 participants (en dessous de cet effectif la session ne sera pas maintenue)

**Inscriptions** : via le lien [INSCRIPTION EN LIGNE](#)

L'organisme de formation adressera une confirmation pour les candidatures retenues, ainsi que les informations relatives aux modes de règlement, horaires, et autres précisions éventuelles.

Une attestation de présence est remise à chaque participant en fin de session.

**NB : Pour une meilleure mixité au sein du groupe de stagiaires, il est préférable de répartir les inscriptions de vos volontaires sur plusieurs modules de formation, si cela est possible.**

## Planning des formations civiques et citoyennes

Date	Organisme de formation	Lieu de la formation	Contenu
Jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2018	<p style="text-align: center;"><b>Ligue de l'enseignement</b></p> <p>Contact : Emilie RAMAN-BEIS Tél : 03 23 54 53 20 Mel : <a href="mailto:vieassociative.ligueo2@gmail.com">vieassociative.ligueo2@gmail.com</a></p>	<p style="text-align: center;">Centre social 16 rue de la république <b>02300 CHAUNY</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La citoyenneté et l'engagement qu'est-ce que c'est ? ses composantes, son fonctionnement, ses enjeux : apprendre à mieux se situer dans la société.</li> <li>● La citoyenneté et l'engagement pour quoi faire ? comment devenir un citoyen éclairé, responsable et actif.</li> <li>● La citoyenneté et l'engagement comment faire ? accompagner les jeunes volontaires dans une réflexion sur leur place et leurs moyens d'action et d'engagement citoyens.</li> <li>● Le service civique : statut du volontaire, droits et devoirs, échanges sur les pratiques.</li> <li>● Le parcours d'engagement et le projet d'avenir : comment valoriser son parcours d'engagement et sa mission de service civique ?</li> </ul>
Jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2018	<p style="text-align: center;"><b>Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture de l'Aisne</b></p> <p>Contact : Elyse QUATREVAUX Tél : 03 23 26 34 50 Mel : <a href="mailto:e.quatrevaux@gmail.com">e.quatrevaux@gmail.com</a></p>	<p style="text-align: center;">Espace Jeunesse et Culture 7 rue Jean de Dormans <b>02200 Soissons</b></p>	<p>Deux jours pour échanger et débattre entre volontaires en service civique, mieux connaître son statut, évoquer les valeurs civiques et la citoyenneté, réfléchir à l'engagement et ses différentes modalités</p> <p><b>Module spécifique : « Citoyenneté et mobilité européenne »</b></p>
Jeudi 8 et vendredi 9 février 2018	<p style="text-align: center;"><b>Comité départemental Olympique et Sportif de l'Aisne</b></p> <p>Contact : Paul RICHARD Tél : 03 23 28 60 92 Mel : <a href="mailto:aisne@franceolympique.com">aisne@franceolympique.com</a></p>	<p style="text-align: center;">Médiathèque Jean Macé 14 Rue Jean de la Fontaine, <b>02400 Château-Thierry</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques.</li> <li>● Les valeurs civiques, la citoyenneté et les différentes formes d'engagements.</li> <li>● Réflexion et échanges sur la notion de développement durable.</li> <li>● Le service civique et après ?</li> </ul>
Lundi 12 et mardi 13 février 2018	<p style="text-align: center;"><b>Fédération départementale des centres sociaux</b></p> <p>Contact : Delphine THIEBAULT Tél : 03 60 52 38 14 Mel : <a href="mailto:fcs.sco2@gmail.com">fcs.sco2@gmail.com</a></p>	<p style="text-align: center;">Centre social du Vermandois Rue Paul Codos <b>02100 Saint-Quentin</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>« Engagement citoyen et développement durable »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Comprendre les enjeux et le fonctionnement du service civique</li> <li>● Favoriser la réflexion autour de la notion d'engagement</li> <li>● Réflexion et échanges sur la notion de développement durable et de manifestation éco responsable</li> </ul>
Lundi 19 et mardi 20 février 2018	<p style="text-align: center;"><b>Centre social Tac Tic Animation</b></p> <p>Contact : Jordan DRUELLE Tél : 03 23 97 06 69 Mel : <a href="mailto:jordan@tac-tic-animation.org">jordan@tac-tic-animation.org</a></p>	<p style="text-align: center;">Tac Tic Animation 9, avenue Paul Doumer <b>02140 Vervins</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaître son statut, ses droits en service civique</li> <li>● La notion d'engagement et ses différentes formes</li> <li>● Citoyen en France et en Europe</li> <li>● Que faire après un service civique ?</li> <li>● Présentations des structures ressources sur le territoire (Mission Locale, PIJ, Centres Sociaux...)</li> </ul>

<p><b>Lundi 26 et mardi 27 février 2018</b></p>	<p><b>Centre information jeunesse de l'Aisne</b>  <b>Contact : Mégane MECREANT</b>  <b>Tél : 03 23 23 70 09</b>  <b>Mel : <a href="mailto:cij.aisne@gmail.com">cij.aisne@gmail.com</a></b></p>	<p>Centre information jeunesse de l'Aisne  56 Bd Gras-Brancourt  <b>02000 Laon</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etre volontaire en mission de service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques</li> <li>● Etre volontaire et engagé</li> <li>● Citoyenneté et connaissance des institutions</li> <li>● Etre citoyen de l'Europe</li> </ul>
<p><b>Lundi 19 et mardi 20 mars 2018</b></p>	<p><b>Centre information jeunesse de l'Aisne</b>  <b>Contact : Mégane MECREANT</b>  <b>Tél : 03 23 23 70 09</b>  <b>Mel : <a href="mailto:cij.aisne@gmail.com">cij.aisne@gmail.com</a></b></p>	<p>Centre information jeunesse de l'Aisne  56 Bd Gras-Brancourt  <b>02000 Laon</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etre volontaire en mission de service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques</li> <li>● Etre volontaire et engagé</li> <li>● Citoyenneté et connaissance des institutions</li> <li>● Etre citoyen de l'Europe</li> </ul>
<p><b>Jeudi 29 et vendredi 30 mars 2018</b></p>	<p><b>Ligue de l'enseignement</b>  <b>Contact : Emilie RAMAN-BEIS</b>  <b>Tél : 03 23 54 53 20</b>  <b>Mel : <a href="mailto:vieassociative.ligue02@gmail.com">vieassociative.ligue02@gmail.com</a></b></p>	<p>Centre social  16 rue de la république  <b>02300 CHAUNY</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La citoyenneté et l'engagement qu'est-ce que c'est ? ses composantes, son fonctionnement, ses enjeux : apprendre à mieux se situer dans la société.</li> <li>● La citoyenneté et l'engagement pour quoi faire ? comment devenir un citoyen éclairé, responsable et actif.</li> <li>● La citoyenneté et l'engagement comment faire ? accompagner les jeunes volontaires dans une réflexion sur leur place et leurs moyens d'action et d'engagement citoyens.</li> <li>● Le service civique : statut du volontaire, droits et devoirs, échanges sur les pratiques.</li> <li>● Le parcours d'engagement et le projet d'avenir : comment valoriser son parcours d'engagement et sa mission de service civique</li> </ul>
<p><b>Jeudi 5 et vendredi 6 avril 2018</b></p>	<p><b>Comité départemental Olympique et Sportif de l'Aisne</b>  <b>Contact : Paul RICHARD</b>  <b>Tél : 03 23 28 60 92</b>  <b>Mel : <a href="mailto:aisne@franceolympique.com">aisne@franceolympique.com</a></b></p>	<p>Médiathèque Jean Macé  14 Rue Jean de la Fontaine,  <b>02400 Château-Thierry</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques.</li> <li>● Les valeurs civiques, la citoyenneté et les différentes formes d'engagements.</li> <li>● Réflexion et échanges sur la notion de développement durable.</li> <li>● Le service civique et après ?</li> </ul>
<p><b>Jeudi 12 et vendredi 13 avril 2018</b></p>	<p><b>Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture de l'Aisne</b>  <b>Contact : Elyse QUATREVAUX</b>  <b>Tél : 03 23 26 34 50</b>  <b>Mel : <a href="mailto:e.quatrevaux@gmail.com">e.quatrevaux@gmail.com</a></b></p>	<p>Espace Jeunesse et Culture  7 rue Jean de Dormans  <b>02200 Soissons</b></p>	<p>Deux jours pour échanger et débattre entre volontaires en service civique, mieux connaître son statut, évoquer les valeurs civiques et la citoyenneté, réfléchir à l'engagement et ses différentes modalités  <b>Module spécifique : « Citoyenneté et mobilité européenne »</b></p>
<p><b>Lundi 16 et mardi 17 avril 2018</b></p>	<p><b>Centre social Tac Tic Animation</b>  <b>Contact : Jordan DRUELLE</b>  <b>Tél : 03 23 97 06 69</b>  <b>Mel : <a href="mailto:jordan@tac-tic-animation.org">jordan@tac-tic-animation.org</a></b></p>	<p>Tac Tic Animation  2, rue de la Gare  <b>02260 La Capelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaître son statut, ses droits en service civique</li> <li>● La notion d'engagement et ses différentes formes</li> <li>● Citoyen en France et en Europe</li> <li>● Que faire après un service civique ?</li> <li>● Présentations des structures ressources sur le territoire (Mission Locale, PIJ, Centres Sociaux...)</li> </ul>

<p>Lundi 14 et mardi 15 mai 2018</p>	<p>Fédération départementale des centres sociaux</p> <p>Contact : Delphine THIEBAULT Tél : 03 60 52 38 14 Mel : <a href="mailto:fcs.sco2@gmail.com">fcs.sco2@gmail.com</a></p>	<p>Centre social du Vermandois Rue Paul Codos 02100 Saint-Quentin</p>	<p>« Engagement citoyen et développement durable »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les enjeux et le fonctionnement du service civique</li> <li>• Favoriser la réflexion autour de la notion d'engagement</li> <li>• Réflexion et échanges sur la notion de développement durable et de manifestation éco responsable</li> </ul>
<p>Jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018</p>	<p>Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture de l'Aisne</p> <p>Contact : Elyse QUATREVAUX Tél : 03 23 26 34 50 Mel : <a href="mailto:e.quatrevaux@gmail.com">e.quatrevaux@gmail.com</a></p>	<p>Espace Jeunesse et Culture 7 rue Jean de Dormans 02200 Soissons</p>	<p>Deux jours pour échanger et débattre entre volontaires en service civique, mieux connaître son statut, évoquer les valeurs civiques et la citoyenneté, réfléchir à l'engagement et ses différentes modalités</p> <p><b>Module spécifique : « Citoyenneté et mobilité européenne »</b></p>
<p>Jeudi 31 mai et vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018</p>	<p>Ligue de l'enseignement</p> <p>Contact : Emilie RAMAN-BEIS Tél : 03 23 54 53 20 Mel : <a href="mailto:vieassociative.ligue02@gmail.com">vieassociative.ligue02@gmail.com</a></p>	<p>Centre social 16 rue de la république 02300 CHAUNY</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La citoyenneté et l'engagement qu'est-ce que c'est ? ses composantes, son fonctionnement, ses enjeux : apprendre à mieux se situer dans la société.</li> <li>• La citoyenneté et l'engagement pour quoi faire ? comment devenir un citoyen éclairé, responsable et actif.</li> <li>• La citoyenneté et l'engagement comment faire ? accompagner les jeunes volontaires dans une réflexion sur leur place et leurs moyens d'action et d'engagement citoyens.</li> <li>• Le service civique : statut du volontaire, droits et devoirs, échanges sur les pratiques.</li> <li>• Le parcours d'engagement et le projet d'avenir : comment valoriser son parcours d'engagement et sa mission de service civique</li> </ul>
<p>Jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018</p>	<p>Comité départemental Olympique et Sportif de l'Aisne</p> <p>Contact : Paul RICHARD Tél : 03 23 28 60 92 Mel : <a href="mailto:aisne@franceolympique.com">aisne@franceolympique.com</a></p>	<p>Médiathèque Jean Macé 14 Rue Jean de la Fontaine, 02400 Château-Thierry</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques.</li> <li>• Les valeurs civiques, la citoyenneté et les différentes formes d'engagements.</li> <li>• Réflexion et échanges sur la notion de développement durable.</li> <li>• Le service civique et après ?</li> </ul>
<p>Lundi 9 et mardi 10 juillet 2018</p>	<p>Fédération départementale des centres sociaux</p> <p>Contact : Delphine THIEBAULT Tél : 03 60 52 38 14 Mel : <a href="mailto:fcs.sco2@gmail.com">fcs.sco2@gmail.com</a></p>	<p>Centre social du Vermandois Rue Paul Codos 02100 Saint-Quentin</p>	<p>« Engagement citoyen et développement durable »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les enjeux et le fonctionnement du service civique</li> <li>• Favoriser la réflexion autour de la notion d'engagement</li> <li>• Réflexion et échanges sur la notion de développement durable et de manifestation éco responsable</li> </ul>

La formation civique et citoyenne des volontaires en service civique dans l'Aisne  
- Volet pratique -  
Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, les modalités d'organisation et de prise en charge de la formation PSC1 pour les volontaires changent. **Vous avez désormais la possibilité de vous adresser à l'organisme de formation de votre choix pour la PSC1 de vos volontaires (coordonnées en page 9).**

**Vous pourrez être remboursé à hauteur de 60 € par volontaire effectivement formé à la PSC1 pour toute formation effectuée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

➤ **Quels organismes de formation ?**

Une convention entre l'Agence du service civique et les 6 grands réseaux nationaux (Croix-Rouge, Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, Protection civile, Croix-Blanche, Ordre de Malte et Fédération française de sauvetage et de secourisme) permet de faciliter vos démarches. Ces partenaires sont particulièrement sensibilisés à l'enjeu de formation des volontaires aux gestes de premiers secours et vous réserveront le meilleur accueil.

**Vous pouvez également vous adresser à tout organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour réaliser la formation PSC1**

➤ **Quelles démarches effectuer ?**

- Informer vos volontaires de l'enjeu de la maîtrise des gestes de premier secours
- Contacter l'organisme de formation de votre choix (veillez à choisir une date de formation antérieure à la date de fin de contrat des volontaires)
- Payer l'organisme au moment de la réservation ou à réception de la facture selon les modalités de paiement propres à chaque organisme
- Veiller à la participation de vos volontaires le jour J
- Conserver les justificatifs de la formation effective des volontaires en cas de contrôle

➤ **Comment obtenir le remboursement ?**

Le remboursement sera effectué par l'Agence des services et de paiements (ASP) et sera enclenché à partir **d'une attestation dans l'outil ELISA** (date de formation et nom de l'organisme de formation).

**Attention, n'est remboursée que la formation effective (les absences injustifiées ne sont pas remboursées mais resteront dues à l'organisme de formation).**

➤ **Quand inscrire les volontaires ?**

Le plus tôt est le mieux. Dans tous les cas, assurez-vous de pouvoir la faire faire **avant l'échéance de contrat des volontaires**. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas obtenir le remboursement.



**ASSOCIATIONS AGREES DU DEPARTEMENT DE L' AISNE POUR LES FORMATIONS  
AUX PREMIERS SECOURS**

**Sauver et secourir Saint-Quentin**

11 rue de la Libération - 02690 ESSIGNY LE GRAND

Tél : 06/07/61/70/79

Mail : [alain.coeuignet@savelys.fr](mailto:alain.coeuignet@savelys.fr)

**Croix Rouge Française - Délégation départementale de l'Aisne**

26, rue Cronstadt – BP 729 – 02100 SAINT-QUENTIN

Tél : 03/23/68/01/91

Fax : 03/23/68/01/99

Mail : [dd02@croix-rouge.fr](mailto:dd02@croix-rouge.fr)

**Comité départemental de l'Aisne des secouristes française Croix Blanche**

29 rue Charles De Gaulle – 02490 VERMAND

Mail : [michel.chauderlier@orange.fr](mailto:michel.chauderlier@orange.fr)

**Union départementale des premiers secours de l'Aisne (UDPS 02)**

BP 30095 – 02203 SOISSONS Cedex

Tél : 0811/380/180

Fax : 0811/620/280

Site : <http://www.udps02.com>

Mail : [contact@udps02.com](mailto:contact@udps02.com)

**Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aisne (UDSP02)**

38 impasse Joliot Curie – 02120 GUISE

Tél/Fax : 03/23/05/69/92

**Association départementale de protection civile de l'Aisne  
(ADPC02)**

N° agrément : 02.95.03

9 avenue de Reims - 02200 SOISSONS

Tél : 03/23/59/05/16

Fax : 03/23/59/05/16

Mail : [aisne@protection-civile.org](mailto:aisne@protection-civile.org)

## Modules de formation à destination des tuteurs et des responsables des structures d'accueil de l'Aisne

• La réussite de la mission de service civique, pour le volontaire comme pour l'organisme qui l'accueille, passe par le tutorat. Chaque structure a l'obligation de désigner un tuteur, d'organiser une phase de préparation à la mission et d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir, afin de favoriser son insertion sociale et professionnelle à l'issue de l'accomplissement de la mission de service civique.

**Il est désormais précisé aux termes de l'article L120-14 du code du service national que le tuteur du volontaire en service civique doit être formé à cette fonction.**

**La participation à une session de formation à destination des tuteurs sera un critère déterminant pour l'instruction de toute demande d'avenant ou de renouvellement d'agrément**

• Des formations à destination des tuteurs et responsables des structures d'accueil sont proposées afin d'aider à la bonne exécution de cette fonction.

**Durée** : 1 journée ou 2 demi-journées, selon la formule choisie

**Coût de participation** : gratuit (déjeuner non pris en charge)

**Contenus** :

### **1 - Formation de base :**

❖ Découverte du rôle du tuteur (1 journée)

**Public** : nouveaux tuteurs n'ayant jamais accompagné de volontaires, tuteurs ayant déjà commencé à accueillir des volontaires sans être formés, gestionnaires des organismes d'accueil ;

**Objectif** : comprendre la fonction de tuteur et identifier ses différents rôles auprès des volontaires.

### **2 - Approfondissements :**

**Public** : tuteurs expérimentés, tuteurs ayant déjà participé à un atelier de découverte du rôle de tuteur, gestionnaires d'agrément et autres personnes impliquées dans l'accueil de volontaires à une étape donnée.

❖ Mobilisation de volontaires (1/2 journée)

**Objectif** : comprendre comment organiser un recrutement spécifique permettant une réelle accessibilité à tous.

- ❖ Accompagnement à la réflexion sur le projet d'avenir et à la réalisation du bilan de fin de mission (1/2 journée)

Objectif : appuyer un jeune dans la valorisation de son expérience de service civique et la préparation de l'après.

**NB : il est conseillé de s'inscrire aux 2 modules afin d'assurer la continuité du groupe sur la journée.**

## Planning des formations de tuteurs

### Lieu de la formation :

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne  
23 rue Franklin Roosevelt - BP 545 – 02001 Laon Cedex

Inscription : <http://www.tuteur-service-civique.fr/>

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Dates et horaires</b>
<b>Découverte du rôle du tuteur</b>	Jeudi 11 janvier 2018 de 9h30 à 17h Mardi 13 mars 2018 de 9h30 à 17h Jeudi 17 mai 2018 de 9h30 à 17h
<b>Mobilisation de volontaires</b>	Jeudi 7 juin 2018 de 9h30 à 12h30
<b>Accompagnement à la réflexion sur le projet d'avenir et à la réalisation du bilan de fin de mission</b>	Jeudi 7 juin 2018 de 14h à 17h